

APPEL A PROPOSITION

**RECRUTEMENT D'UNE ONG LOCALE POUR L'ACCOMPAGNEMENT A
L'OPERATIONNALISATION D'UN MECANISME DURABLE DE PRODUCTION, DE
FORTIFICATION ET D'ACCES AUX MARCHES INSTITUTIONNELS POUR LA FARINE DE
MAÏS FORTIFIEE ET LE SEL IODE**

**Publié par
Global Alliance for Improved Nutrition (GAIN)**

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	1
I. Contexte du projet et portée des travaux	2
II. Instructions pour répondre	8
III. Modalités de cet appel à proposition	12
IV. Offre de services	14

I. CONTEXTE DU PROJET ET PORTÉE DES TRAVAUX

À PROPOS DU GAIN

The Global Alliance for Improved Nutrition (GAIN) est une fondation basée en Suisse qui a été créée à l'ONU en 2002 pour lutter contre la souffrance humaine causée par la malnutrition. En collaboration avec les gouvernements et les entreprises, nous visons à transformer les systèmes alimentaires afin qu'ils fournissent des aliments nutritifs à tous.

Chez GAIN, nous croyons que tout le monde dans le monde devrait avoir accès à des aliments nutritifs et sûrs. Nous nous efforçons de comprendre et d'apporter des solutions spécifiques au défi quotidien de l'insécurité alimentaire auquel sont confrontées les populations pauvres. Conscients qu'il n'existe pas de modèle unique, nous développons des alliances et construisons des programmes sur mesure, en utilisant une variété de modèles et d'approches flexibles.

Nous établissons des alliances entre les gouvernements, les entreprises locales et mondiales et la société civile afin d'apporter des améliorations durables à grande échelle. Nous faisons partie d'un réseau mondial de partenaires qui travaillent ensemble pour créer des solutions durables à la malnutrition. Par le biais d'alliances, nous fournissons un soutien technique, financier et politique aux principaux acteurs du système alimentaire. Nous utilisons des apprentissages spécifiques, des preuves d'impact et des résultats de projets et de programmes pour façonner et influencer les actions des autres.

Basée à Genève, en Suisse, GAIN possède des bureaux de représentation au Danemark, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et aux États-Unis. En outre, GAIN dispose aussi des bureaux nationaux au Bangladesh, en Éthiopie, en Inde, en Indonésie, au Kenya, au Mozambique, au Nigeria, au Pakistan, en Tanzanie, en Ouganda et au Bénin. Des programmes et des projets sont mis en œuvre dans divers autres pays, notamment en Afrique et en Asie.

CONTEXTE

The Global Alliance for Improved Nutrition (GAIN) lance cet appel d'offres et sera l'organisation administrative responsable de cet appel à proposition.

En ouvrant un bureau au Bénin, GAIN entend accompagner le Gouvernement du Bénin dans la lutte contre la malnutrition et ceci en collaboration avec tous les acteurs du secteur. A cet effet, grâce à l'appui financier du Gouvernement néerlandais, GAIN Bénin met en œuvre le projet de Fortification à Grande Échelle des Aliments, Large Scale Food Fortification (LSFF). L'objectif de ce projet est d'appuyer d'une part, les petites et moyennes entreprises à pourvoir fortifier localement le sel, l'huile, la farine de maïs et pouvoir fournir le programme de cantine scolaire d'une part et d'autre part, d'améliorer le dispositif réglementaire de surveillance des aliments fortifiés.

Dans le but de contribuer à l'accroissement en qualité et en quantité des aliments fortifiés localement produits et de créer un environnement favorable à la production et au suivi réglementaire des produits fortifiés, GAIN a prévu d'une part, le renforcement de capacités des producteurs locaux et d'autres part, le renforcement des capacités des laboratoires et des agences de contrôle y compris la dotation de kits de test rapide.

Le projet de Fortification à Grande Échelle des Aliments (Large-Scale Food Fortification LSFF) est mis en œuvre conformément aux politiques nationales en matière de nutrition et de sécurité sanitaire des aliments, avec une surveillance réglementaire assurée par l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) aux niveaux de la production, de l'importation et du marché. Grâce à l'appui financier du Ministère des Affaires Étrangères du Royaume des Pays-Bas, GAIN met en œuvre depuis 2022 le projet LSFF et ceci en étroite collaboration avec les Ministères de l'Agriculture, de l'Industrie et du commerce, de la Santé, les agences de régulation (ABSSA, DDAEP), les laboratoires, l'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN), les universités, les partenaires de développement (notamment le PAM, le PNUD et CRS), ainsi que les producteurs agroalimentaires du secteur privé.

Bref rappel du contexte de la fortification de la farine de maïs

Depuis 2023, l'initiative de fortification de la farine de maïs au Bénin, mise en œuvre par GAIN en collaboration avec les acteurs nationaux, a progressé à travers plusieurs étapes structurantes visant l'opérationnalisation durable de la fortification à l'échelle des petites et moyennes entreprises (PME). Les principales phases déjà réalisées comprennent notamment :

- la cartographie nationale des unités de transformation du maïs ;
- l'évaluation des besoins techniques et organisationnels des entreprises ;
- les analyses de pré faisabilité et les tests pilotes ;

L'intervention est désormais entrée dans une phase d'implémentation, marquée par l'installation d'équipements de fortification et l'accompagnement opérationnel des entreprises sélectionnées. Trois entreprises ont été identifiées pour bénéficier d'équipements de fortification, de prémix et d'une assistance technique ainsi que d'un accompagnement à la conformité réglementaire.

Afin de faciliter le passage de la phase de pré faisabilité à la production effective et de permettre aux entreprises de tester leurs capacités techniques et opérationnelles en conditions réelles, GAIN prévoit d'accompagner les premiers essais de production de farine de maïs fortifiée et le développement d'un mécanisme de fourniture de la farine fortifiée à un nombre ciblé d'écoles. Les écoles bénéficiaires seront identifiées avec l'appui de l'ONG chargée de l'accompagnement, sur la base de critères objectifs et pertinents définis en concertation avec les parties prenantes. GAIN prendra en charge, conformément aux modalités d'appui définies dans le cadre du projet, les intrants nécessaires aux premiers essais de production et à la phase pilote de fourniture aux écoles sélectionnées. Cette prise en charge constitue un appui de démarrage destiné à permettre aux entreprises de tester le modèle en conditions réelles et à documenter les conditions techniques, économiques et opérationnelles nécessaires à son passage à l'échelle.

Bref rappel du contexte de l'appui aux salicultrices

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité et de la disponibilité du sel iodé destiné aux cantines scolaires, le projet **ProSel**, avec l'appui de **GAIN**, met en œuvre une stratégie de renforcement de l'offre locale dans les communes de **Ouidah, Grand-Popo, Sèmè-Kpodji et Comè**. L'objectif est de créer un environnement favorable à la mobilisation, à l'iodation, au stockage et à la distribution du sel produit par les **coopératives de salicultrices** pour approvisionner durablement le **programme national des cantines scolaires**.

Entre 2024 et 2025, ProSel, a accompagné les salicultrices à s'organiser en coopératives. Au total, 37 coopératives comprenant 1.700 salicultrices (teurs) membres ont été enregistrées et ce processus se poursuit. De mars à mai 2025, GAIN et ProSel ont procédé au renforcement de capacités de plus de 750 salicultrices et saliculteurs sur les normes d'hygiène et de qualité, d'iodation, de protection corporelle et de traçabilité du sel. L'effet immédiat est qu'en 2026, 6 coopératives ont été appuyées pour soumettre leurs dossiers de manifestation d'intérêt pour être sur la liste des OPA à consulter par l'ANAN dans le cadre des achats locaux de vivres au profit des écoles à cantines scolaires.

Dans cette dynamique, une opportunité concrète de mobilisation de l'offre locale s'est présentée avec la perspective de fourniture de sel iodé au programme national d'alimentation scolaire pour l'année scolaire 2026-2027. Compte tenu du démarrage de l'année scolaire en septembre 2026, cette opportunité nécessite un appui opérationnel immédiat afin de vérifier la capacité réelle des coopératives à mobiliser, ioder, conditionner, stocker et livrer les volumes requis dans les délais. Elle constitue également une occasion de tester et de documenter un mécanisme d'approvisionnement local pouvant être reproduit pour de futures commandes institutionnelles.

Pour relever les défis liés à la mobilisation en quantité et en qualité du sel iodé et à l'accès aux opportunités de marché, GAIN, entend contribuer à la mise en place d'un mécanisme durable d'appui à la mobilisation et à la commercialisation du sel iodé, incluant l'exploration d'un mécanisme de fonds de roulement renouvelable (revolving fund). Ce mécanisme devra permettre de réduire les contraintes de trésorerie auxquelles sont

confrontées les coopératives, tout en favorisant leur responsabilisation, leur autonomie financière et leur capacité à répondre durablement aux commandes institutionnelles.

Toutefois, les expériences issues de programmes similaires de fortification à grande échelle (LSFF), notamment en Tanzanie et en Ouganda, montrent que les modèles fondés exclusivement sur le don d'équipements limitent l'appropriation, réduisent la redevabilité financière et compromettent la durabilité et la possibilité d'extension à d'autres entreprises. Afin de garantir la pérennité des investissements et de favoriser une approche basée sur le marché, GAIN propose la mise en place d'un **mécanisme de fonds de roulement**, porté par les faïtières de chacune de ces structures. Il s'agit respectivement de l'Association Nationale des Transformateurs de Maïs du Bénin (ANTM-Bénin) pour les entreprises opérant dans la transformation du maïs, et l'Union Nationale des Coopératives de Producteurs de Sel Local du Bénin (UNCPSL-B) pour les producteurs de sel. Ce mécanisme vise à :

- ✓ renforcer la responsabilisation financière des entreprises/coopératives ;
- ✓ permettre l'intégration progressive de nouvelles entreprises/coopératives ;
- ✓ assurer un accès durable aux équipements et au prémix ;

Pour y arriver, GAIN lance un appel à proposition ayant pour objectif **d'identifier et de sélectionner une ONG locale capable de mettre en œuvre les activités d'accompagnement à l'opérationnalisation d'un mécanisme durable de production, de fortification et d'accès aux marchés institutionnels pour la farine de maïs fortifiée et le sel iodé.**

PORTÉE DES TRAVAUX ET LIVRABLES

1.1. OBJECTIFS

La présente mission d'une durée de douze (12) mois vise à **accompagner les entreprises de transformation du maïs et les coopératives de producteurs de sel ciblées dans l'opérationnalisation de modèles durables de production, de fortification, de mobilisation de l'offre et de commercialisation, tout en renforçant leur capacité à accéder aux marchés institutionnels, notamment aux marchés des cantines scolaires.**

Les résultats attendus à la fin de la mission sont les suivants :

- ✓ trois PME produisent effectivement de la farine de maïs fortifiée ;
- ✓ Au moins dix (10) coopératives, soit plus de 600 salicultrices sont appuyées pour le respect des normes de qualité, la mobilisation de l'offre de sel, la vente groupée et l'accès collectif au crédit en vue du bon fonctionnement des unités salicoles ;
- ✓ Au moins vingt (20) saliculteurs-formateurs endogènes sont formés et sont capables de former leurs pairs sur les meilleures techniques de production et d'iodation du sel ;
- ✓ Les résultats des travaux de préféabilité et des tests pilotes sont partagés et analysés avec les principales parties prenantes ;
- ✓ Une feuille de route concertée pour l'opérationnalisation et l'accès au marché de la farine de maïs fortifiée est adoptée
- ✓ Au moins 120 tonnes de sel adéquatement iodé ont été vendues au programme des cantines scolaires ;
- ✓ Au moins 100 tonnes de farine de maïs fortifiée ont été vendues au programme des cantines scolaires ;
- ✓ Les capacités des acteurs des deux filières sont renforcées sur les aspects techniques, organisationnels, commerciaux et de gouvernance pertinente
- ✓ un modèle de fonds de roulement fonctionnel est opérationnalisé au sein des structures adaptées ;

ÉTENDUE DES TRAVAUX

La mission est structurée autour de deux (2) volets complémentaires : (i) **l'appui à la mobilisation, à l'iodation et à la commercialisation du sel iodé** et (ii) **l'appui à la production et à la commercialisation de la farine de maïs fortifiée.**

VOLET 1 : APPUI À LA MOBILISATION, À L'IODATION ET À LA COMMERCIALISATION DU SEL IODÉ

L'intervention sur ce volet vise à renforcer les capacités techniques, organisationnelles et commerciales des coopératives et de leur Union, afin d'améliorer durablement leur capacité à mobiliser, produire, ioder, stocker et commercialiser du sel iodé conforme aux exigences du programme national d'alimentation scolaire, notamment à travers les marchés institutionnels. Dans ce cadre, l'ONG sélectionnée sera chargée de :

1. Renforcement des capacités organisationnelles et de gestion des coopératives et de l'Union

- Renforcer les capacités de gestion des coopératives et de l'Union afin d'améliorer la planification et la gestion de leurs activités ;
- Accompagner la mise en place d'un mode d'organisation du travail favorisant l'accès équitable des membres aux équipements et permettant une meilleure séparation entre les activités du groupement et les activités individuelles des membres ;
- Promouvoir des processus inclusifs de prise de décision au sein des coopératives ;
- Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'autonomisation de la gestion des unités salicoles et des unités d'iodation.

2. Mobilisation de l'offre et amélioration de la qualité du sel

- Accompagner au moins dix (10) coopératives satellites de saliculteurs dans le respect des normes de qualité, la mobilisation de l'offre de sel et la vente groupée aux entreprises fournissant du sel aux cantines scolaires ;
- Accompagner au moins dix (10) coopératives satellites de saliculteurs autour des magasins de stockage identifiés par le ProSeL, afin de renforcer la mobilisation de l'offre et la vente groupée au sein desdits magasins, prioritairement au profit du programme de cantines scolaires ;
- Développer et vulgariser, dans les communes d'intervention, les cahiers des charges relatifs à la qualité du sel et à son iodation adéquate auprès des coopératives et des saliculteurs individuels ;
- Développer et diffuser les bonnes pratiques de production du sel et renforcer les capacités des saliculteurs sur leur application.

3. Appui à la commercialisation et à l'approvisionnement des marchés institutionnels

- Soutenir la mobilisation et la commercialisation du sel iodé au profit des marchés institutionnels, notamment le Programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI) ;
- Superviser, en coordination avec les acteurs concernés, les activités de collecte, d'achat, d'iodation, de conditionnement, de stockage et de distribution du sel destiné aux cantines scolaires ;
- Faciliter la coordination entre les coopératives, l'Union, les entreprises acheteuses et les acteurs institutionnels afin d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre disponible et les besoins des marchés institutionnels.

4. Capitalisation et pérennisation du modèle

- Capitaliser les enseignements issus de la première opération d'approvisionnement afin d'améliorer et de formaliser un mécanisme durable de mobilisation, de stockage et de commercialisation du sel iodé ;
- Identifier les contraintes rencontrées au cours de la première opération et proposer les ajustements nécessaires pour les opérations futures ;
- Contribuer à la définition d'un modèle économiquement viable et répliquable de mobilisation et de commercialisation du sel iodé porté par les acteurs nationaux.

VOLET 2 : APPUI À LA PRODUCTION ET À LA COMMERCIALISATION DE LA FARINE DE MAÏS FORTIFIÉE

L'intervention sur ce volet vise à accompagner les entreprises sélectionnées dans le passage des premiers essais à une production pilote de farine de maïs fortifiée, conformément aux exigences applicables, et à faciliter son accès progressif aux marchés institutionnels, notamment au Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI). Dans ce cadre, l'ONG sélectionnée sera chargée de :

1. Appui à la production et à la conformité

- Faciliter l'organisation de l'atelier de restitution des acquis de la préféabilité, la concertation des parties prenantes et la définition d'une feuille de route ;
- Faciliter l'accès des entreprises sélectionnées aux équipements de fortification et au prémix, conformément aux modalités d'appui définies par GAIN ;
- Accompagner les entreprises dans la réalisation des premiers essais de production de farine de maïs fortifiée ;
- Faciliter, en coordination avec GAIN, la mise à disposition des intrants nécessaires aux premiers essais et à la production pilote ;
- Appuyer les entreprises dans l'obtention des autorisations ou certifications nécessaires à la production et à la commercialisation de la farine de maïs fortifiée ;
- Assurer ou faciliter le suivi de la qualité et de la conformité de la farine produite et fournie dans le cadre de la phase pilote.

2. Appui à la phase pilote dans les écoles

- Identifier, avec l'appui de GAIN, un nombre ciblé d'écoles répondant à des critères objectifs et pertinents pour la mise en œuvre de la phase pilote ;
- Définir, avec les parties prenantes concernées, les modalités de fourniture, de réception, de stockage, de préparation et d'utilisation de la farine de maïs fortifiée dans les écoles sélectionnées ;
- Accompagner les entreprises dans la fourniture de la farine fortifiée aux écoles retenues dans le cadre de la phase pilote ;
- Assurer le suivi des quantités produites et fournies ainsi que de la conformité des produits livrés.

3. Appui à l'accès au marché et à la pérennisation du modèle

- Soutenir l'accès de la farine de maïs fortifiée aux marchés institutionnels, notamment le PNASI ;
- Documenter les coûts de production, les performances des entreprises, les contraintes rencontrées et les conditions nécessaires à la viabilité économique du modèle ;
- Documenter les retours des écoles et des autres parties prenantes impliquées dans la phase pilote ;
- Tirer les enseignements de la phase pilote et proposer les ajustements nécessaires avant une éventuelle extension à plus grande échelle ;
- Contribuer à la définition d'un modèle économiquement viable de production et de fortification de la farine de maïs porté par les acteurs nationaux ;
- Proposer les conditions et mécanismes permettant l'intégration progressive de nouvelles entreprises dans le modèle.

ACTIVITÉS TRANSVERSALES AUX DEUX VOLETS

Au-delà des activités spécifiques à chaque volet, l'ONG sélectionnée devra contribuer à la mise en place et à l'opérationnalisation d'un mécanisme de financement durable favorisant l'accès des acteurs aux ressources nécessaires à la production et à la commercialisation. À ce titre, l'ONG devra notamment :

- Élaborer une proposition de mécanisme de gestion et de pérennisation du fonds de roulement, incluant notamment les critères d'éligibilité, les modalités d'accès, les mécanismes de suivi, de remboursement et de reconstitution du capital, les responsabilités des différentes parties prenantes ainsi que les mesures de gestion des risques ;
- Proposer, en concertation avec GAIN et les organisations porteuses du mécanisme, les modalités opérationnelles permettant une utilisation transparente, responsable et durable du fonds ;
- Identifier les besoins de financement des coopératives et entreprises bénéficiaires et proposer des mécanismes adaptés à leurs cycles de production et de commercialisation ;
- Mettre en place un dispositif de suivi permettant de documenter l'utilisation des ressources, les volumes mobilisés, produits, fortifiés/iodés et commercialisés ainsi que, le cas échéant, les remboursements et la reconstitution du fonds ;
- Contribuer au renforcement de l'accès de la farine de maïs fortifiée et du sel iodé aux marchés institutionnels, notamment le PNASI ;
- Capitaliser les expériences des deux volets et formuler des recommandations visant à assurer la durabilité et la mise à l'échelle des modèles développés.

REPORTING, CAPITALISATION ET APPRENTISSAGE

L'ONG sélectionnée devra élaborer et soumettre à GAIN des rapports techniques trimestriels en français, accompagnés d'un résumé en anglais, documentant l'état d'avancement de la mission, les activités réalisées, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, les mesures correctives, les leçons apprises et les recommandations.

Un rapport final devra être soumis à la fin de la mission. Celui-ci devra notamment présenter :

- les principales réalisations des deux volets ;
- le niveau d'atteinte des résultats et indicateurs convenus ;
- les volumes mobilisés, produits, fortifiés/iodés et commercialisés, lorsque ces données sont disponibles ;
- les performances du mécanisme de financement ;
- les principales contraintes et mesures correctives ;
- les enseignements tirés ;
- les conditions de pérennisation des mécanismes développés ;
- les recommandations pour une éventuelle mise à l'échelle.

Les activités de la présente mission ciblent **au moins 10 coopératives de salicultrices des Communes de Ouidah, Grand Popo, Sèmè Kpodji ainsi que l'Union et au moins trois entreprises dans les Communes d'Abomey-calavi et de Bohicon.**

L'intervention devra être mise en œuvre selon une approche progressive et différenciée. Une phase immédiate sera consacrée à l'appui aux salicultrices pour de la fourniture de sel iodé au programme de cantines scolaire pour le compte de l'année scolaire 2026-2027, compte tenu de l'urgence liée au calendrier. Parallèlement, pour la farine de maïs, l'accent sera mis sur la restitution des acquis, la concertation des parties prenantes et la définition d'une feuille de route permettant de passer de la phase de préféabilité à l'opérationnalisation. Une phase de consolidation permettra ensuite de capitaliser les expériences, de renforcer les mécanismes de gouvernance et de financement et de définir les conditions de pérennisation et de mise à l'échelle.

L'approche attendue pour la mise en place du mécanisme devra s'inscrire dans une logique de développement de marché, de responsabilisation des acteurs et de durabilité financière. Les soumissionnaires sont invités à proposer, dans leur offre technique, une méthodologie détaillée permettant de traduire ces principes en modalités opérationnelles adaptées aux deux filières. Le mécanisme du fonds de roulement sera porté par l'Association Nationale des Transformateurs de Maïs du Bénin (ANTM-Bénin) en ce qui concerne la fortification de la farine de maïs et par l'Union Nationale des Coopératives de Producteurs de Sel Local du Bénin (UNCPSL-B) en ce qui concerne le sel, qui assureront la gestion institutionnelle et administrative.

L'ONG sélectionnée accompagnera donc les structures porteuses dans la conception, l'opérationnalisation, le suivi et la pérennisation du mécanisme, conformément aux modalités de gouvernance et de gestion qui seront validées par GAIN et ses partenaires.

1.2. LIVRABLES

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, l'ONG est censée achever et soumettre les livrables ci-dessous. La mission est prévue pour une **durée maximale de douze (12) mois** à compter de la date officielle de démarrage indiquée dans le contrat. Les dates ci-dessous sont indicatives et seront ajustées dans le plan de travail définitif en fonction de la date effective de contractualisation.

Produits livrables (en supposant que le contrat soit signé au plus tard le 12 Novembre 2026)	Date limite (calendrier indicatif)
Planning détaillé de la mission	18 novembre 2026
Un manuel opérationnel du fonds, décrivant les règles de gestion, les modalités d'éligibilité, le mécanisme de remboursement et les responsabilités des parties prenantes ;	15 mars 2027
Rapport trimestriel	Chaque trois mois

Rapport final incluant les résultats, les défis rencontrés, les leçons apprises et les recommandations pour la durabilité.

22 novembre 2027

Tous les éléments livrables doivent être présentés en français et résumés en anglais.

II. INSTRUCTIONS POUR RÉPONDRE

La présente section traite du processus à suivre pour répondre à cet appel à proposition. Les soumissionnaires à cet appel à proposition sont encouragés à prendre connaissance du contenu avant de compléter leurs réponses.

CONTACT

Veuillez adresser toutes les demandes de renseignements et autres communications à cotationbenin@gainhealth.org. Les réponses ne seront pas confidentielles, sauf dans les cas où des informations exclusives sont impliquées.

BUDGET

Cette procédure de consultation ouverte est concurrentielle et le budget final sera déterminé en conséquence. Le budget convenu comprendra les coûts nécessaires à la mise en œuvre des activités et toutes les taxes/la TVA et les coûts indirects. Le paiement est soumis à l'approbation du chef du projet de GAIN et sera effectué par tranches liées aux résultats attendus (dans la mesure du possible), comme stipulé dans le contrat final.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir à GAIN une proposition détaillée de l'ensemble des frais. Le montant final du budget devra être approuvé par l'organisation avant le début du projet.

FORMAT DE LA PROPOSITION

Les ONGs intéressées sont donc invitées à soumettre à GAIN une offre financière et technique détaillée faisant état des modalités de mise en œuvre des activités en vue d'obtenir les résultats visés. Le dossier de soumission doit comporter trois parties à savoir :

☞ Pièces administratives

- IFU
- Copie RIB
- Journal officiel
- Récépissé

☞ Proposition Technique :

La proposition technique comprendra la compréhension de la mission, les résultats attendus, la description de la démarche méthodologique, le chronogramme d'exécution.

- Présentation de l'organisation (domaines d'expertise, couverture géographique, personnel clé) ;
- Compréhension de la mission, commentaires sur les TdR, résultats attendus, description de la démarche méthodologique, planification de la mission, etc.
- Présentation détaillée de l'approche avec un accent particulier sur le mécanisme de gestion du revolving fund et la stratégie à développer pour la vente au programme de cantine scolaire, les activités et le chronogramme ;
- Curriculum Vitae du personnel à mettre sur la mission (maximum 3 pages par expert) faisant ressortir les missions similaires ;
- Fournir au moins 03 attestations de bonne fin d'exécution de missions similaires. Des références vérifiables d'expériences similaires dans l'accompagnement de coopératives ou la mise en place de mécanismes communautaires de gestion de fonds ;

Présentation des références et de la preuve des expériences passées (au moins 3 attestations de bonne fin d'exécution pour des missions similaires) selon le modèle du tableau suivant :

N°	Nom de la structure référence	Personne contact	Adresse de la personne contact : tel et Email	Intitulé du marché	Montant	Année d'exécution
1						
2						
3						

QUALIFICATIONS

GAIN invite les ONG locales disposant d'expériences pertinentes à la fois en accompagnement des entreprises, saliculture, en appui institutionnel et technique aux coopératives de production du sel, en facilitation de l'accès au marché du sel ou autre produit, et en facilitation de l'accès au financement agricole.

- ✓ Être une ONG légalement enregistrée au Bénin, disposant de documents administratifs à jour (IFU, journal officiel, etc.) ;
- ✓ Expérience avérée, avoir réalisé au moins 3 missions similaires/appui aux organisations de producteurs ou de femmes rurales ;
- ✓ Être agréée par le MAEP pour l'exercice en clientèle privée du conseil agricole pour la mise en œuvre d'au moins l'un des conseils suivants : Conseil à l'Accès au Marché (CAM) ; Conseil à l'Organisation et à la Planification Locale (COPL), Conseil de Gestion aux Exploitations Agricoles (CGEA), Conseil Technique Spécialisé en post-récolte (CTS) ;
- ✓ Être en mesure de développer des outils qui vont renseigner les quantités de sel mobilisés et vendus aux entreprises qui fournissent du sel aux écoles à cantine scolaire, le nombre d'école et l'effectifs des élèves.
- ✓ Être en mesure d'affecter un Facilitateur à chaque volet (sel et farine de maïs) ;
 - 1) **Facilitateur pour l'accompagnement des salicultrices**, disposant d'une expérience pertinente en accompagnement des organisations de producteurs, saliculture, qualité/iodation du sel, mobilisation de l'offre, accès au marché et/ou financement agricole.
 - 2) **Facilitateur pour l'accompagnement des entreprises**, disposant d'une expérience pertinente en transformation agroalimentaire, accompagnement des PME, qualité et sécurité sanitaire des aliments, production/fortification et accès au marché.
- ✓ Le prestataire précisera également le dispositif de supervision et les personnes mobilisées ponctuellement pour apporter des expertises complémentaires.
- ✓ Avoir une expérience dans l'accompagnement des coopératives de transformation dans les Communes d'intervention et disposer d'un bureau fonctionnel dans au moins l'une des zones d'intervention constituent un atout.
- ✓ Avoir une bonne connaissance de l'environnement de la transformation agroalimentaire et de la fortification des aliments au Bénin.
- ✓ Disposer d'excellentes capacités de rédaction et d'analyse ainsi que de communication orale en anglais et en français.

Le prestataire devra mobiliser une équipe de **trois (3) personnes**, composée de :

- **Deux (2) facilitateurs techniques**, dont :
 - un facilitateur dédié à l'accompagnement et à la mobilisation des **producteurs de sel** ;
 - un facilitateur dédié à l'accompagnement et à la mobilisation des **transformateurs de farine de maïs** ;
- **Un (1) coordonnateur ou chef de mission**, qui assurera la coordination générale de la mission, le suivi des activités, la consolidation des résultats et constituera le **point focal principal vis-à-vis de GAIN**.

Le coordonnateur ou chef de mission devra être clairement identifié dans la proposition technique. Cette fonction est distincte de celle du **Directeur Exécutif de l'ONG**, qui peut assurer la supervision institutionnelle

du mandat, mais ne sera pas considéré comme le point focal opérationnel de la mission, sauf s'il est explicitement désigné et dispose du temps et des compétences requis pour assurer cette fonction.

ATTENTES A L'EGARD DES CANDIDATS

L'ONG retenue devra :

- Travailler en étroite collaboration avec les représentants des partenaires de GAIN. Un point focal (coordonnateur de la mission) sera désigné pour assurer une communication régulière et le suivi des résultats.
- Rencontrer les représentants du GAIN peu après l'attribution du contrat, à la suite de quoi un plan de travail sera élaboré, détaillant les objectifs, les résultats attendus, les délais et le budget pour chacune des parties décrites dans le cahier des charges.
- Rencontrer régulièrement l'équipe de GAIN au cours de la phase d'implémentation ainsi qu'à la demande du GAIN.
- Soumettre les produits livrables et les rapports conformément au calendrier convenu dans le plan de travail révisé.

Proposition Financière

L'offre financière devra indiquer le budget prévisionnel détaillé de la mission. L'organisation proposera un budget détaillé de la mise en œuvre de sa proposition technique. Ce budget devra être claire avec des coûts détaillés en lien avec les activités à mener mentionnées dans l'offre technique.

Toutefois, la proposition financière devra essentiellement couvrir les coûts liés à la mobilisation d'un maximum de deux (2) facilitateurs, les frais de supervision et de coordination de l'équipe de supervision de l'ONG, ainsi que tout autre coût directement lié à la bonne exécution de la prestation et jugé pertinent par le soumissionnaire.

En revanche, **les coûts liés à l'organisation et à la réalisation de certaines activités de la mission**, telles que les sessions de renforcement des capacités, les ateliers, les réunions et autres activités similaires, seront **directement pris en charge par GAIN**. Ces coûts ne devront donc **pas être intégrés dans le budget de la proposition financière**.

PROCEDURE DE SELECTION DE L'ONG PARTENAIRE

La sélection de l'ONG partenaire se fera à travers un appel ouvert, conformément aux standards de GAIN en matière de sélection de prestataires responsables de la gestion de fonds Elle se fera comme suit:

Étape 1 : Consultation et soumission des propositions

Les ONG disposant d'une expérience pertinente seront invitées à soumettre une **proposition technique et financière** à partir du présent appel. Cette étape inclut la vérification des certains documents afin de s'assurer que l'ONG a les capacités de gérer la mission.

Étape 2 : Sélection finale et contractualisation

Une fois que l'ONG aurait donné satisfaction aux évaluations sur les aspects technique, méthodologique, budgétaire et institutionnel, le processus de contractualisation sera enclenché.

Un **contrat de prestation de services** sera donc signé, précisant :

- ✓ Les responsabilités et obligations contractuelles de l'ONG ;
- ✓ Les modalités de gestion et d'utilisation du fonds de roulement ;
- ✓ Les outils de suivi, de reportage et de justification exigés ;
- ✓ Les mécanismes de supervision technique par GAIN.

Avant le démarrage de la mission, une séance de cadrage méthodologique sera organisée entre GAIN, ProSel et l'ONG sélectionnée. Il visera à :

- ✓ Finaliser le plan de travail et les outils de suivi ;
- ✓ Clarifier les responsabilités de chaque acteur ;
- ✓ Lancer officiellement la mission.

SOUMISSION

Les originaux doivent être soumis comme suit :

Une copie électronique contenant les documents, de préférence en format PDF, ainsi que toutes les informations requises, y compris la proposition financière, doivent parvenir à GAIN à cotationbenin@gainhealth.org avec sujet « **RECRUTEMENT D'UNE ONG LOCALE POUR LE COMPTE DU PROJET LSFF** ».

DATE LIMITE ET DUREE

Le dossier de soumission en **un seul fichier PDF** sera envoyé par mail à l'adresse e-mail ci-dessus énuméré de GAIN **au plus tard le lundi 12 octobre 2026 à 23 Heure 59 minutes, heure de Cotonou.**

INACCEPTABLE

Les propositions suivantes ne seront automatiquement ni prises en compte ni acceptées :

Les propositions reçues après la date limite de l'appel d'offres au bureau récepteur désigné.

Propositions reçues par fax.

Propositions incomplètes.

Propositions qui ne sont pas signées.

RÉVISIONS

Les propositions peuvent être révisées par courrier électronique et confirmées sur papier, à condition que ces révisions soient reçues avant la date limite.

ACCEPTATION

GAIN n'acceptera pas nécessairement le coût le plus bas ou l'une des propositions soumises. Par conséquent, les critères d'admissibilité, les critères d'évaluation et les exigences obligatoires prévalent. Il sera aussi important de retenir que les offres reçues dans cet appel seront considérées comme incluant l'ensemble des taxes et prélèvements applicables (TTC).

ACHÈVEMENT

Les propositions soumises en version électronique doivent être signées par la personne habilitée à agir au nom et pour le compte de l'Organisation soumissionnaire.

En cas d'erreur dans le calcul des coûts globaux, les coûts unitaires prévaudront.

Il est de la responsabilité du demandeur de comprendre les exigences et les instructions spécifiées par GAIN. Dans le cas où des éclaircissements sont nécessaires, il est conseillé aux candidats de contacter la personne responsable de GAIN en vertu de la section II. point 1., avant de présenter leurs observations.

Bien que GAIN ait déployé des efforts considérables pour assurer une représentation exacte dans la présente demande de propositions, l'information contenue dans la présente demande de propositions n'est fournie qu'à titre indicatif. L'exactitude de ces informations n'est pas garantie par GAIN. Rien dans la présente demande de proposition n'a pour but de dispenser les soumissionnaires de se forger leurs propres opinions et conclusions à l'égard des questions abordées.

En répondant à la présente demande de proposition, le demandeur confirme qu'il comprend que le non-respect de l'une ou l'autre des conditions de la demande de proposition peut entraîner la disqualification de sa demande.

DROIT DE REFUS

GAIN se réserve le droit de rejeter tout ou partie des soumissions ou d'annuler ou de retirer cet appel à proposition pour quelque raison que ce soit et à sa seule discrétion sans encourir de coûts ou de responsabilité pour les coûts ou les dommages encourus par tout candidat, y compris, sans s'y limiter, les dépenses engagées dans la préparation de la soumission. Le demandeur reconnaît et accepte que GAIN n'indemniserait pas le demandeur pour les coûts, dépenses, paiements ou dommages directement ou indirectement liés à la préparation de la soumission.

RÉFÉRENCES

GAIN se réserve le droit, avant d'attribuer la proposition, d'exiger du soumissionnaire qu'il soumette les preuves de qualifications qu'il juge nécessaires, et examinera les preuves concernant les qualifications et les capacités financières, techniques et autres du postulant.

DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS

Après l'attribution de la proposition et sur demande écrite à GAIN, seuls les renseignements suivants seront divulgués : **Nom de l'ONG retenu.**

III. MODALITÉS DE CET APPEL À PROPOSITION

AVIS D'APPEL A PROPOSITION NON CONTRAIGNANT

GAIN se réserve le droit de rejeter toutes les offres reçues en réponse à cette demande de proposition et n'est en aucun cas tenu d'accepter toute proposition. GAIN se réserve en outre le droit de négocier le contenu des propositions des soumissionnaires retenus, ainsi que la possibilité d'accepter des éléments partiels d'une proposition si cela est jugé approprié.

CONFIDENTIALITÉ

Tous les renseignements fournis dans le cadre de cette sollicitation sont considérés comme confidentiels. Dans le cas où des informations seraient divulguées de manière inappropriée, GAIN cherchera à obtenir les recours appropriés, dans la mesure où cela est autorisé. Les propositions, les discussions et tous les renseignements reçus en réponse à cette demande de proposition demeureront strictement confidentiels.

DROIT À DES NÉGOCIATIONS FINALES SUR LA PROPOSITION

GAIN se réserve le droit de négocier les coûts finaux et l'étendue finale des travaux de la proposition. GAIN se réserve le droit de limiter ou d'inclure des tiers à la seule et entière discrétion de GAIN dans de telles négociations.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les propositions seront examinées par l'équipe de sélection. Vous trouverez ci-dessous une liste des critères importants en fonction desquels les propositions seront évaluées. Cette liste n'est pas exhaustive à 100 % et vise à améliorer la capacité des candidats à répondre de manière substantielle.

Les candidats sont tenus de soumettre les informations suivantes, conformément aux lignes directrices données dans cette section :

Les propositions seront évaluées sur la base des critères suivants :

1. **Compréhension de la mission – 10 points**
 - Compréhension claire des objectifs, de l'étendue des travaux et des livrables attendus.
2. **Approche technique, méthodologique et créative – 10 points**
 - Pertinence de l'approche proposée, méthodologie de travail et capacité à proposer des solutions créatives et adaptées aux besoins de la mission.
3. **Expérience et capacités du prestataire – 10 points**

- Expérience pertinente dans la réalisation de prestations similaires et références de missions comparables.
- 4. Qualité de l'offre et capacité d'exécution – 10 points**
 - Qualité des propositions techniques, capacité à respecter les spécifications, les délais et les exigences de qualité.
- 5. Offre financière et rapport coût-efficacité – 10 points**
 - Clarté et cohérence du budget proposé, compétitivité des coûts et rapport qualité-prix.

PROCESSUS D'EXAMEN

Le processus d'examen comprendra un comité d'examen dont les participants seront sélectionnés par GAIN.

LIMITATIONS VIS-À-VIS DES TIERS

GAIN ne représente pas, ne garantit pas et n'agit pas en tant qu'agent d'un tiers à la suite de cette sollicitation. Cette sollicitation n'autorise aucun tiers à lier ou à commettre GAIN de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit exprès de GAIN.

COMMUNICATION

Toutes les communications concernant cette sollicitation doivent être adressées aux parties concernées de GAIN. Le fait de communiquer avec des tiers participant à la demande de proposition, avec le comité d'examen ou avec toute autre partie peut être considéré comme un conflit d'intérêts et entraîner la disqualification de la proposition.

RÉCEPTION DÉFINITIVE

L'attribution d'une proposition n'implique pas l'acceptation de ses termes et conditions. GAIN se réserve le droit de négocier les termes et conditions définitifs, y compris les coûts et l'étendue des travaux, lors de la négociation du contrat final à convenir entre GAIN et le soumissionnaire.

PÉRIODE DE VALIDITÉ

La proposition de services restera valable pendant une période de 60 jours après la date de clôture de la proposition. Dans l'éventualité d'une attribution, le candidat retenu devra conclure un contrat soumis aux conditions générales de GAIN.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sous réserve des termes du contrat à conclure entre GAIN et le demandeur, la propriété intellectuelle liée à l'étendue des travaux du contrat, y compris les informations techniques, le savoir-faire, les procédés, les droits d'auteur, les modèles, les dessins, le code source et les spécifications développés par le demandeur dans le cadre de l'exécution du contrat, est entièrement dévolue à GAIN.

PORTÉE DU CHANGEMENT

Une fois le contrat signé, aucune augmentation de la responsabilité de GAIN ou des honoraires à payer par GAIN pour les services résultant d'un changement, d'une modification ou d'une interprétation des documents ne sera autorisée ou payée au demandeur, sauf si ce changement, cette modification ou cette interprétation a reçu l'accord écrit préalable exprès de GAIN.

IV. OFFRE DE SERVICES

1. Offre soumise par :

(Écrivez ou tapez la dénomination sociale et l'adresse de l'entreprise)

2. Je (Nous) soussigné(e) offre par la présente à GAIN, de fournir toute l'expertise, la supervision, le matériel et autres choses nécessaires pour mener à bien, à l'entière satisfaction du Directeur exécutif ou de son représentant autorisé, les travaux tels que décrits dans l'Appel d'offres selon les termes et conditions de GAIN aux prix suivants :

Click or tap here to enter text.

Click or tap here to enter text.

Click or tap here to enter text.

Click or tap here to enter text.

3. J'accepte (Nous) que l'Offre de Services restera valable pendant une période de soixante (60) jours calendaires après la date de sa réception par GAIN.
4. Je (Nous) soumetts par la présente ce qui suit :

- (a) Une proposition pour entreprendre les travaux, conformément aux exigences spécifiées par GAIN.
- (b) Une offre de services dûment complétée, sous réserve des termes des présentes.

LES OFFRES QUI NE CONTIENNENT PAS LA DOCUMENTATION MENTIONNÉE CI-DESSUS OU QUI S'ÉCARTENT DU FORMAT D'ÉTABLISSEMENT DES COÛTS PRESCRIT PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME INCOMPLÈTES ET NON CONFORMES.

Date de ce jour de Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte. Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

____ Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

Signature (demandeur)

____ Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

Signature (demandeur)